

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE;

OCTIDI 18 Thermidor.

(Ere vulgaire.)

Vendredi 5 Août 1796.

Le prix de l'abonnement est pour Paris, les départemens et l'étranger, de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an. Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

Etablissement militaire fixé par le congrès des Etats-Unis, pour maintenir l'union et la paix entre les seize états de ce continent. — Arrivée de Buonaparte au sénat de Bologne. — Prise de la ville de Porto-Ferrajo par les Anglais. — Préparatifs des Français pour le siège de Cassel. — Discours de Thibaudeau sur les assemblées primaires de Marseille.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

De New-Yorck, le 13 juin

Le chevalier Trujo a débarqué le 3 de ce mois à Norfolk en Virginie. Il vient en Amérique en qualité de ministre plénipotentiaire de la cour de Madrid auprès des Etats-Unis.

Robert Barclay a été nommé par sa majesté britannique pour venir régler les limites de la riviere Sainte-Croix, de concert avec MM. James Sulivan & Howell, commissaires nommés de la part des Etats-Unis.

Un navire américain qui arrive de Surinam a confirmé l'avis que la colonie hollandaise s'étoit rendue aux Anglais à la fin de mai; il a rapporté aussi qu'une escadre hollandaise de cinq vaisseaux de ligne & trois frégates, ayant des troupes à bord, & commandée par l'amiral Brackel, étoit arrivée à Cayenne.

De Philadelphie, le 18 juin.

Le congrès a fixé, par un acte passé dans ses dernières séances, l'établissement militaire des Etats-Unis; il sera formé d'un régiment de dragons de 350 hommes; de 4 régimens d'infanterie de 450 hommes chacun, & de deux petits corps d'artillerie & d'ingénieurs. Il seroit difficile d'organiser à moins de frais une force publique, capable de maintenir l'union & la paix entre seize états confédérés occupant un immense continent.

Le président du congrès jouit toujours, malgré l'opposition qui s'est élevée contre lui, de la confiance de la majorité des meilleurs citoyens. Il vient de quitter cette ville avec sa femme pour se rendre à sa résidence à Mont-Vernon.

ITALIE.

De Bologne, le 9 juillet.

Le général Buonaparte, en repassant ici à son retour de Florence, alla au sénat, où il prononça un discours très-éloquent dans lequel il louoit le patriotisme des Boulonnais, & il exprimoit tout l'intérêt qu'il prenoit à leur félicité. Il lut la copie d'une lettre qu'il écrivoit au directoire, dans laquelle il parle de la manière la plus favorable des Bolonnais, de l'accueil qu'ils ont fait aux Français & de leurs dispositions. Il remit aussi une lettre de recommandation pour les députés envoyés à Paris au directoire, & qui sont déjà partis. On ne pouvoit faire un meilleur choix & plus généralement applaudi; ce sont MM. le sénateur Savioli (poète & historien célèbre), l'avocat Aldini, le docteur Conti & le négociant Bologna.

Le sénat de Bologne a fait savoir, par un édit, que le commandant en chef des armées françaises a permis qu'on formât une garde nationale pour veiller à la défense intérieure & à la garde de la ville. Il invite les citoyens de toutes les classes, tant de la ville que du pays, à venir s'inscrire parmi les défenseurs de la patrie. Le chef de cette garde nationale sera un officier français, qui formera le plan d'organisation & choisira les officiers.

De Florence, le 15 juillet.

Le 12 de ce mois, le secrétaire d'état reçut une lettre du gouverneur de Porto-Ferrajo, qui mandoit que, le 5, une escadre anglaise de 17 vaisseaux, avec deux mille hommes de troupes, avoit paru devant le port, en annonçant l'intention d'empêcher seulement que les Français ne s'emparassent de ce poste, sans vouloir aucunement violer la neutralité. Mais le lendemain au matin un détachement des troupes anglaises s'empara du petit fort de Saint-Jean.

Baptiste, à un mille de la place. Le débarquement se fit la nuit suivante sur la plage d'Acquaviva, qui est hors de la portée du canon des forts. Les Anglais établirent aussitôt sur la colline une batterie qui dominoit la ville. Après quoi deux officiers s'avancèrent tambour battant & firent remettre au gouverneur un écrit, portant que les troupes françaises s'étant emparées de la place & du port de Livourne, les canons de la forteresse ayant tiré sur les vaisseaux de sa majesté britannique, & les propriétés des sujets de sa majesté à Livourne ayant été volées, malgré la neutralité du grand duché, il y avoit lieu de craindre que les Français ne vinssent s'emparer de même de Porto-Ferrajo & de l'isle d'Elbe, position qui pourroit favoriser les projets hostiles qu'ils ont sur la Corse; qu'en conséquence, pour prévenir des intentions & des projets aussi contraires aux intérêts du grand-duc qu'à ceux de sa majesté britannique, le commandant anglais demandoit à mettre une garnison dans la place en état de la défendre contre une invasion, ne voulant d'ailleurs s'immiscer en rien dans l'administration civile, qui seroit soumise aux ordres seuls de son altesse royale.

Le gouverneur de Porto-Ferrajo ayant convoqué tous les chefs civils & militaires, il a été reconnu qu'il étoit impossible d'opposer aucune résistance aux forces des Anglais. En conséquence ils y sont entrés & s'y sont établis, en protestant de leurs intentions amicales envers le souverain & les peuples de la Toscane.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 28 juillet.

Depuis un mois tous les papiers publics sont remplis de raisonnemens, de sarcasmes, d'apologies, sur l'aventure d'un paquet de lettres, remis par la princesse de Galles à une de ses dames Lady Jersey, confié par celle-ci à un ministre anglican qui devoit les porter en Allemagne, & qui, n'ayant pu faire ce voyage, l'a renvoyé à Lady Jersey par un carrosse de voiture; mais on ne sait par quel accident le paquet n'est jamais parvenu à son adresse. Il paroît qu'il contenoit quelque papier important, & qu'il n'est pas étranger à la querelle du prince & de la princesse de Galles. Quoi qu'il en soit, Lady Jersey a donné sa démission de la maison de la princesse, comme le lord Jersey de la place qu'il occupoit dans celle du prince. Cette grande affaire absorbe l'attention de la cour & de la ville, & occupe même sérieusement celle d'un public qui n'a gueres de rapport avec toutes les querelles des princes & de leurs courtisans.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 14 thermidor.

Le quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse vient de quitter Francfort pour se porter en avant à 15 ou 20 lieues. L'aile gauche & une partie du centre de cette armée, qui avoient remonté le Mein pour poursuivre l'armée autrichienne, en sont venus aux mains avec l'ennemi près de Wierzboung; il y a eu dans cette occasion un combat des plus sanglans; la cavalerie autrichienne a chargé deux fois de suite l'infanterie française; elle étoit même parvenue à l'enfoncer; mais enfin malgré tous ses efforts elle a été repoussée avec perte. La suite de ce nouveau combat a été la retraite de l'ennemi sur Oschenfurth. Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails ajoutent que le général Jourdan vient d'ordonner la formation d'un

camp de réserve au-delà du Mein. Une colonne de troupes devoit se diriger sur Manheim, & l'on s'attend qu'une partie des armées de Sambre & Meuse & de Rhin & Moselle se donneront la main près de cette place.

D'un autre côté, le siège de Cassel va se commencer avec la plus grande activité: c'est le général de division Bonnard qui en aura le commandement. Déjà les troupes qui en forment le blocus de loin se sont rapprochées, & les travaux préparatoires commenceront incessamment. Ce qu'il y a de très-singulier, c'est que Mayence est toujours libre sur la rive gauche du Rhin; les Français n'ayant quelques postes qu'à plus d'une lieue des ouvrages avancés. La belle artillerie de gros calibre, trouvée à Francfort, servira à réduire ce boulevard de l'Empire. Ainsi, les armées républicaines trouvent des magasins de munitions de guerre & de vivres, ainsi que de l'artillerie, à mesure qu'elles avancent en pays ennemi.

Quant au siège de la forteresse d'Erenbreitstein, les attaques de vive force n'ayant pas été assez heureuses pour qu'on pût s'emparer de plusieurs positions qui la couvrent, les assiégeans ont adopté une voie moins meurtrière, et même-tems qu'elle est plus sûre, quoique plus lente: c'est celle de la perfection des tranchées & des parallèles.

La liberté de la navigation du Rhin, depuis Dusseldorf jusqu'à Newwid inclusivement, vient d'être promise aux habitans des deux rives de ce fleuve. Toutes les marchandises pourront être transportées par cette voie, à l'exception cependant de celles prohibées par des arrêtés.

Le citoyen Tort de la Sonde, traduit devant le tribunal criminel du département de la Dyle, par ordre du directoire exécutif, comme prévenu de conspiration contre la sûreté du peuple français, conjointement avec Dumouriez, a paru hier devant ses juges; son affaire continuera encore aujourd'hui. C'est le citoyen Réal, de Paris, qui est son défenseur officieux.

Les lettres d'Amsterdam portent qu'une escadre hollandaise, qui se trouve dans la mer du Nord, doit avoir été obligée de gagner les ports de la Norwege pour éviter les Anglais qui ont des forces très-supérieures. Ces derniers sont depuis plusieurs jours devant le Texel.

F R A N C E.

De Paris, le 17 thermidor.

Plusieurs journaux ont annoncé l'assassinat du ci-devant Monsieur, prétendant à la couronne de France, qui a été, dit-on, blessé à la tête d'une balle de carabine tirée on ne sait par qui, dans une petite ville de l'électorat de Treves. On ajoute que la blessure n'est pas mortelle. Quoique cette nouvelle soit accompagnée de détails circonstanciés qui y donnent un air de vérité, nous n'avons pas cru jusqu'ici devoir la répéter, parce qu'elle n'est appuyée sur aucune autorité suffisante; & nous persistons à n'y pas croire.

On lit aussi dans différens journaux que le citoyen Descorches, ci-devant ministre de la république à Constantinople, doit partir incessamment pour se rendre à Smyrne, d'où il reviendra par Livourne à Paris. Nous croyons pouvoir assurer que le citoyen Descorches est en France depuis plusieurs mois.

Correspondant
République
avec ce

Hambo

Ce n'est
ouvrage
le répub
qu'il sor
l'auteur
talens qu
trois dou
mes l'Éc
longue n
pour dire
sûrement
que ceur
mes, con
admirate
dit autre
à la répu
se recon
liant M.
tution;
ce que l
légéreté,
& trouve
moins ri

L'écrit
tion, &
le cours
tardive,
vit l'aut
lieux pa
arrivent
avertisse
constanc
comparai
événemen
mander,
Il termin
tesquieu
si je pouv

velles ra
patrie;
dans cha
de M. M
On y ch
à nos mau
déplorati
s'occuper
présenté
effets pol
masse de
Rien de s
les effets

ragans à
annonçan
de républ
origina e
même un
il s'ensuy

CORRESPONDANCE POLITIQUE, pour servir à l'histoire du Republicanisme français; par M. MALLET DU PAN, avec cette épigraphe:

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen adeptum.

Hambourg, Fauche, 1796. in-8°. de 120 pages.

Ce n'est point une vaine précision d'observer que cet ouvrage est dirigé, non contre la révolution, mais contre le *républicanisme*, & le *républicanisme français*, tel qu'il sortit en 1792 des conférences de trois hommes que l'auteur appelle *trois conjurés de cabinet, d'pourvus des talens qui entraînent le peuple ou qui le dominent; tous trois doués d'un orgueil repoussant et prêchant aux hommes l'ÉGALITÉ*. . . . Le portrait tient une page, & une longue note l'explique. Nous laissons le portrait & la note pour dire une bonne fois que M. Mallet du Pan croit parler sérieusement à d'autres qu'à des Français; qu'il sait bien que ceux-ci ont une opinion arrêtée sur ces trois hommes, comme sur lui-même. Il est monarchiste; il est admirateur déclaré de la constitution anglaise; il nous l'a dit autrefois en cent manières; il a donné sa malédiction à la république française, & elle s'attend bien qu'il ne se reconciliera pas avec elle. Tout Français sait donc en lisant M. Mallet du Pan qu'il lit un ennemi de sa constitution; & quoique cet écrivain dise avec plus d'énergie ce que M. de Calonne dit avec plus d'abondance & de légèreté, le lecteur ne lui prêtera guère plus d'attention, & trouvera que c'est le même fonds & même un peu moins riche.

L'écrit est divisé en un avant-propos, une introduction, & une lettre qui sera suivie de neuf autres dans le cours de quelques mois. Il est daté du 10 mars, date tardive, qui, jointe aux considérations de la distance où vit l'auteur, de celle de son imprimerie qui est à 200 lieues par-delà, du tems qu'il faut pour que ses écrits arrivent & pénètrent en France, nous fait juger que ses avertissemens nous arriveront toujours après que les circonstances seront changées; qu'il ne pourra, suivant une comparaison de Démosthène, que se tenir à la suite des événemens, & non se mettre à leur tête, & leur commander, comme ce doit être l'ambition du vrai politique. Il termine son avant-propos par ce beau souhait de Montesquieu: *Je me croirois le plus heureux des mortels, si je pouvois faire en sorte que tout le monde eût de nouvelles raisons pour aimer ses devoirs, son prince, sa patrie, ses loix; qu'on pût mieux sentir son bonheur dans chaque pays*, &c. Cela est très-beau; mais l'écrit de M. Mallet du Pan ne nous fera pas sentir du bonheur.

On y chercheroit en vain quelque remède au moins partiel à nos maux, même un léger palliatif, plus utile que cette déploration éternelle de tant de crimes, qu'il vaut mieux s'occuper à réparer qu'à rappeler. M. de Calonne nous a présenté quelque consolation dans ce qu'il a dit sur les effets politiques de la dépréciation des assignats, sur la masse de numéraire qui existe encore en France, &c. Rien de semblable dans M. Mallet du Pan: il nous montre les effets de l'ouragan passé, un ouragan actuel, des ouragans à venir; la terre qui est ravagée, & les nuées annonçant d'autres ravages. Il commence par établir que le *républicanisme français est non-seulement dans son origine et par le fait, mais par son essence et en lui-même un état de révolution*. Ce principe une fois admis, il s'ensuivroit bien que, comme le veut M. Mallet du Pan,

tout est révolutionnaire dans notre république, & le gouvernement actuel & les gouvernemens à venir, & les constitutions abolies, & la constitution du moment, & d'autres constitutions qui, selon lui, viendront & se succéderont jusqu'à ce qu'enfin (il ne sait quand, il ne sait comment) tout retombe dans sa chère & bien-aimée monarchie, où il ne doute pas que tout ne soit un jour bien ordonné.

Tout français qui desire la liberté & le repos (& il est tems de les désirer) opposera à ce principe de M. Mallet du Pan, la croyance très-sincère & très-raisonnable, que l'état républicain n'est point nécessairement un état de révolution, qu'il peut y avoir une *volonté générale*, que cette volonté générale n'est point en dernière analyse la volonté d'une faction & le *despotisme des plus violents*; qu'elle peut être, & parfaitement raisonnable, & suffisamment manifestée par des représentans qui délibèrent, & complètement exécutée par des administrateurs revêtus d'un pouvoir énergique, mais limité par la loi: qu'en un mot il peut y avoir, même pour une population immense, une constitution républicaine, que nous en avons une, qu'il ne s'agit que de la soutenir, & que tous les inconvénients que la *correspondance* détaille avec tant de soin, proviennent ou de ce que cette constitution n'existoit pas encore, ou de ce qu'on a hésité de la suivre d'abord, & qu'on a pris le change sur ses vrais ennemis.

Quand on est bien convaincu de cette doctrine, qui pourroit être la véritable doctrine française, on peut lire sans effroi M. Mallet du Pan. Il déplore beaucoup d'absurdités, impolitiques, de grands malheurs, d'épouvantables crimes. Ni ces maux, ni ces erreurs n'appartiennent à une république; & quoi qu'en dise le monarchique écrivain, notre constitution n'est point un produit & une variété de république, si ce n'est comme le pansement est le produit d'une blessure, dont il est en même-tems le remède.

Nous croyons que le lecteur, muni de ce préservatif, peut sans danger se livrer à la lecture de M. Mallet du Pan, & que son ouvrage, lu dans cet esprit, pourra produire le bien qu'il prétend s'être proposé pour objet, *nous rendre notre patrie et nos loix plus chères*.

Qu'importe que ses réflexions soient chagrinées, que l'expression en soit très-forte? elles pourroient même être vraies, sans que notre constitution actuelle, bien observée, en fût moins bonne. Cependant nous ne ferons pas de plus longues citations pour ménager la *foiblesse de plusieurs* dont la foi n'est pas assez robuste pour supporter la lecture des hérétiques.

Et de M. Mallet du Pan, qu'en dirons-nous? quel jugement porterons-nous de sa personne? aucun; mais nous dirons celui qu'en a porté le très-républicain représentant Mercier, qui, *comme on sait*, a porté long-tems la république dans sa tête, ainsi que Jupiter portoit Minerve. Le représentant Mercier, dans un ouvrage de politique, imprime l'an premier de la révolution, appelle *M. Mallet du Pan, un écrivain très-versé dans les connoissances les plus exactes des matières politiques, et qui a la sagesse de ne jamais rien accorder en ce genre aux idées abstraites*.

L'écrit est donc sans danger, & on le trouvera chez Maret, libraire, Palais-égalité, cours des Fontaines, n°. 1081; le prix est 48 sols à Paris, & 3 liv. franc de port pour les départemens.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Suite de la séance du 16 thermidor.

Après avoir rendu compte des faits & de la correspondance des autorités constituées, Thibaudeau a repris la parole.

Malheur, s'est il écrié, à ceux qui mettent leurs passions à la place de l'intérêt public! le sang qui a coulé retombera sur leur tête.

Ces réflexions ne sont pas ici étrangères; quelle est en effet la situation du département des Bouches-du-Rhône? Il est tout à-la-fois sous le régime révolutionnaire & militaire: il n'y existe d'autorités véritablement constitutionnelles que le tribunal; encore lui a-t-on accolé le Fouquier-Thinville du Midi, Riquet, accusateur-public de la sanguinaire commission de Marseille. Nous n'examinerons pas ici le danger de la faculté accordée au directoire exécutif de mettre en état de siège & d'enlever ainsi à la constitution des départemens entiers. Les avantages qu'on en a éprouvés dans la Vendée ne le dégagent pas des dangers qui l'accompagnent, & sans doute vous vous occuperez d'adoucir ce remède violent.

J'observe au surplus que les membres du tribunal des Bouches-du-Rhône sont la plupart en fuite, parce qu'il n'y a pour eux aucune sûreté, & que s'ils recherchoient les coupables, ils courroient eux-mêmes le risque de devenir les victimes des assassins. Espérons que le directoire plus éclairé prendra enfin les mesures nécessaires pour faire entièrement disparaître l'arbitraire, & rallier tous les citoyens au gouvernement, en les faisant également jouir de leurs droits.

Il vous reste à prononcer sur la validité des assemblées primaires de Marseille. Sur vingt-deux assemblées seulement, 2500 citoyens ont été privés du droit d'élire, que leur garantissoit la constitution. Leurs justes plaintes, l'assassinat de Bourguignon dans la section n^o. 1, ont prononcé d'avance l'annulation des élections signées par le sang.

Il est tems de rattacher au gouvernement ces contrées où il y a plus d'esprit d'indépendance que de liberté. Que les malheurs de la révolution nous instruisent! Arrêtez le sang qui coule, & que la paix inférieure soit au moins le premier bienfait de la constitution!

Thibaudeau termine par proposer, comme nous l'avons dit, d'annuler les élections faites à Marseille le premier thermidor. Cette proposition a été adoptée à la presque-unanimité. Louvet n'a pas voté; mais quand on a demandé l'impression du rapport, il s'est levé & a crié: Et les pièces, les pièces; afin, a-t-il dit l'instant d'après, qu'on pût les comparer au rapport. Thibaudeau a représenté que ces pièces faisoient partie du rapport; le tout sera imprimé, & malgré l'opposition de quelques membres, distribuée au nombre de six exemplaires.

On ordonne l'impression d'un nouveau tarif pour le prix du transport des effets & marchandises par terre & par eau.

Péres demande qu'on fasse demain le rapport dénoncé il y a quelque tems sur une amnistie générale; la première a fait, selon lui, tant de mal, qu'il se propose de

demander, sur le nouveau projet, la question préalable.

Le directoire fait parvenir de nouvelles pièces sur le Midi; elles sont renvoyées à la commission.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 16 thermidor.

Le conseil renvoie une résolution relative à l'organisation de la haute-cour de justice, à l'examen d'une commission composée des citoyens Baudin, Tranchet, Malleville, Roger-Ducos & Darmagniac.

Plusieurs autres résolutions sont également renvoyées à des commissions spéciales.

Après avoir entendu le rapport d'un de ses membres, au nom d'une commission, il approuve une résolution qui met une somme de 500,000 livres à la disposition du ministre des relations extérieures.

On s'occupe ensuite du renouvellement de la commission chargée de surveiller la trésorerie nationale.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 17 thermidor.

Bornes demande que demain on présente au conseil l'acte d'accusation de Drouet & de ses complices.

Thibaudeau, au nom de la commission à laquelle le conseil a renvoyé les nouvelles pièces relatives aux troubles du Midi, qui lui sont parvenues hier, rend compte de leur contenu. Quant à celles qui concernent Marseille, ce ne sont que des *duplicata*; celles d'Aix annoncent un nouveau meurtre commis sur la personne d'un garde champêtre.

Thibaudeau lit ces pièces; elles portent qu'on est parvenu à rétablir momentanément le calme en suspendant la garde nationale de toute fonction, & en faisant faire le service par la troupe de ligne.

Elles donnent d'ailleurs une idée de la situation de ces malheureuses contrées qui font frémir; le commissaire du pouvoir exécutif demande à être remplacé si on n'envoie pas des forces considérables; l'administration départementale ne cache pas que des bandes d'assassins parcourent les rues armés de pied en cap; mais rien n'est plus capable de peindre l'état où se trouve cette commune qu'une phrase d'un arrêté pris par la même administration; on y recommande à tous les hommes de rester chez eux & de ne laisser sortir que les femmes pour pourvoir à la subsistance des familles.

Les auteurs de tous ces massacres restent toujours ignorés; une de ces pièces les attribue aux royalistes & aux terroristes tout ensemble; elle ne déguise pas au moins que ces derniers y ont pris part avec cette férocité qui les caractérise.

Thibaudeau ne fait pas de proposition nouvelle; il demande seulement que ces nouvelles pièces soient jointes à celles lues hier & envoyées avec elles au conseil des anciens à l'appui de la résolution prise hier par le conseil. — Ordonné.

Réal demande la parole; il veut parler sur l'arrêté du département d'Aix... Tout en rendant justice à l'énergie de cet arrêté, dit-il, j'ai remarqué...

Tous les membres du conseil se lèvent & sortent; Réal descend de la tribune, & la séance est levée.